CDDH(2024)R100
Strasbourg, le 22/07/2024

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS HUMAINS

(CDDH)

RAPPORT

_____

100e réunion

Helsinki, Finlande, 25 – 28 juin 2024

TABLE DES MATIÈRES

Résumé

POINT 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

POINT 3 : TRAVAUX RELATIFS AU SYSTÈME DE LA CONVENTION

3.1 Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)

3.1.1 Groupe de rédaction sur les premiers effets des Protocoles 15 et 16 à la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-PRO)

3.1.2 Groupe de négociation ad hoc du CDDH sur l'adhésion de l'UE à la CEDH (Groupe « 46+1 »)

POINT 4 : ENVIRONNEMENT ET DROITS HUMAINS

POINT 5 : DROITS HUMAINS EN SITUATIONS DE CRISE

POINT 6 : ÉLIMINATION DE L'IMPUNITÉ POUR LES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS

POINT 7 : INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

POINT 8 : SOCIÉTÉ CIVILE

POINT 9 : INTERDICTION DU COMMERCE DE BIENS UTILISÉS POUR LA TORTURE ET LA PEINE DE MORT

POINT 10 : ACTIVITÉS D'AUTRES ACTEURS RELATIVES AUX TRAVAUX DU CDDH

POINT 11 : SUIVI DU QUATRIÈME SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT

POINT 12 : PLANIFICATION DES ACTIVITÉS FUTURES

POINT 13 : ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS

POINT 14 : ÉGALITE DE GENRE

POINT 15 : CONVENTIONS

POINT 16 : REPRÉSENTANTS DANS DES ACTIVITÉS EXTERNES

POINT 17 : ÉLECTIONS

POINT 18 : INVITÉS

POINT 19 : PUBLICATIONS

POINT 20 : CALENDRIER

POINT 21 : QUESTIONS DIVERSES

Annexe I Ordre du jour

Annexe II Liste des participants

Annexe III Questionnaire aux États membres sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2021)2 sur des mesures contre le commerce de biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Annexe IV Points focaux et représentants du CDDH auprès d'autres instances

Annexe V Composition du Bureau, Présidences, Rapporteurs et Groupes de rédaction

Annexe VI Calendrier

Textes adoptés lors de la réunion

Addendum 1 : Commentaires adoptés par le CDDH sur des Recommandations de l'Assemblée parlementaire

Addendum 2 : Projet de Recommandation du Comité des Ministres aux État membre sur la protection efficace des droits humains en situation de crise et son projet de rapport explicatif

RESUMÉ

Informations sur la réunion
Le Comité directeur pour les droits humains (CDDH) a tenu sa 100e réunion à Helsinki, du 25 au 28 juin 2024, sous la présidence de Krista OINONEN (Finlande).

L'ordre du jour de la réunion figure en Annexe

Points pour décision du Comité des Ministres

Le CDDH a adopté le texte suivant et a décidé de le transmettre au Comité des Ministres pour éventuelle adoption :

- Projet de recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur la protection efficace des droits humains en situation de crise (accompagné de son rapport explicatif).

Le CDDH a adopté le texte suivant et a décidé de le transmettre au Comité des Ministres pour examen :

- Commentaires du CDDH sur les Recommandation de l'Assemblée parlementaire 2272 (2024) « Réaliser le droit humain à un environnement sûr, propre, sain et durable grâce au processus de Reykjavík », 2275 (2024) « Mettre fin à la détention des personnes « socialement inadaptées» » et 2276 (2024) « Les enfants et le monde du travail: éradiquer le travail nocif pour les enfants ».

Le CDDH a adopté le texte suivant et a décidé de le transmettre au Comité des Ministres pour information :

- Rapport intérimaire sur la préparation d'une Étude du CDDH sur la nécessité et la faisabilité d'un ou de plusieurs nouveaux instruments dans le domaine des droits humains et de l'environnement.

Le CDDH a demandé au Comité des Ministres de prolonger le délai d'achèvement de son Étude sur la nécessité et la faisabilité d'un ou de plusieurs nouveaux instruments dans le domaine des droits humains et de l'environnement, jusqu'au 31 décembre 2024.

Points pour information du Comité des Ministres

- Le CDDH a élu Tonje MEINICH (Norvège) en qualité de vice-présidente ainsi que deux membres du Bureau (Elias KASTANAS (Grèce), Barra LYSAGHT (Irlande)).
- Le CDDH a constitué un nouveau Groupe de rédaction sur la notion de pays tiers sûr (CDDH-PTS) visant à préparer une étude sur la nécessité et la faisabilité d'une mise à jour de la Recommandation n° R(97)22 aux États membres énonçant les lignes directrices sur l'application de la notion de pays tiers sûr (livrable 10 du mandat 2024–2027 du CDDH) et désigné les 10 États membres suivants dont les frais de participation de leur expert au CDDH-PTS seront couverts par le Conseil de l'Europe : Arménie, Croatie, Finlande, Grèce, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Espagne, Türkiye, Royaume-Uni.

En ce qui concerne le système de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), le CDDH a :

- échangé des vues sur les résultats de la 1e réunion du Groupe de rédaction sur les premiers effets des Protocoles 15 et 16 à la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-PRO) ;
- reçu des informations du représentant de l'Union européenne (UE) et échangé des vues sur l'évolution de la situation concernant l'adhésion de l'UE à la CEDH ;
- reçu des informations du Secrétariat concernant les décisions adoptées par les Délégués des Ministres sur la base du rapport du CDDH sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme.

En ce qui concerne les autres points à son ordre du jour, le CDDH a :

- a tenu une Conférence sur la protection et la promotion de l'espace dévolu à la société civile en Europe ;
- échangé des vues sur les résultats de cette conférence, en vue de la préparation de son futur Rapport sur son examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2018)11 du Comité des Ministres aux États membres sur la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace dévolu à la Société civile en Europe ;
- échangé des vues avec Nicklas WILHELMSSON (Finlande), membre du Comité directeur sur la démocratie (CDDEM) sur le mandat et les futures activités du CDDEM, y compris sa contribution à l'examen par le CDDH de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2028)11 ;
- pris note de l'adoption par le Comité des Ministres de réponses aux Recommandations de l'Assemblée parlementaires 2252(2023) et 2254(2023) sur lesquelles le CDDH avait précédemment adopté des commentaires ;
- échangé des vues sur les résultats des 9e et 10e réunions du Groupe de rédaction sur les droits humains et l'environnement (CDDH-ENV), notamment sur sa préparation d'un projet de rapport du CDDH sur la nécessité et la faisabilité d'un instrument ou d'instruments additionnels sur les droits humains et l'environnement; sur cette base, a estimé que le CDDH-ENV avait rempli son mandat ;
- décidé que le texte préparé par le CDDH-ENV deviendrait un document de référence pour les travaux en cours du CDDH sur cette question ;
- échangé des vues avec le Professeur Helen KELLER de l'Université de Zürich sur les récentes décisions de la Cour européenne des droits de l'homme (la Cour) dans trois affaires concernant les effets du changement climatique ;
- donné des orientations au Secrétariat sur la préparation d'un projet d'étude du CDDH sur la nécessité et la faisabilité d'un ou de plusieurs nouveaux instruments dans le domaine des droits humains et de l'environnement, qui sera examiné par le CDDH lors de sa 101e réunion en novembre 2024 ;
- échangé des vues avec Rafael BENITEZ, Directeur des droits sociaux, de la santé et de l'environnement, notamment sur le suivi de l'Annexe V sur le Conseil de l'Europe et l'environnement à la déclaration de Reykjavík adoptée lors du Quatrième Sommet des Chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe ;
- échangé des vues sur les résultats de la 6e réunion du Groupe de rédaction sur les droits humains en situations de crise (CDDH-SCR), notamment sur sa préparation d'un projet de Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur la protection efficace des droits humains en situation de crise et son rapport explicatif joint ; sur cette base, a estimé que le CDDH-SCR avait rempli son mandat ;
- pris note de l'événement de lancement de la Boîte à outils du Comité des Ministres pour l'évaluation de l'impact sur les droits humains des mesures prises par l'État en situation de crise, dont les travaux préparatoires avaient été mené par le CDDH-SCR;
- échangé des vues sur les résultats de la 1e réunion du Groupe de rédaction sur l'élimination de l'impunité pour les violations graves des droits humains (CDDH-ELI) et approuvé son interprétation de son mandat d'inclure la possibilité de mettre à jour ou de réviser le texte des Lignes directrices du Comité des Ministres pour éliminer l'impunité pour les violations graves des droits de l'homme, le cas échéant ;
- échangé des vues avec Thomas SCHNEIDER (Suisse), président du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI), sur la nouvelle Convention-cadre sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit et sur les travaux en cours du CAI concernant une méthodologie pour l'évaluation des risques et de l'impact des systèmes d'intelligence artificielle du point de vue des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit (HUDERIA) ;

- échangé des vues sur les futurs travaux du Groupe de rédaction sur les droits humains et l'intelligence artificielle (CDDH-IA) visant à préparer un Manuel sur les droits humains et l'intelligence artificielle (IA), à la lumière des travaux du CAI, tout en notant que d'autres organes du Conseil de l'Europe examinent ou examineront des questions relatives à l'IA ;
- adopté un questionnaire aux États membres sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2021)2 du Comité des Ministres aux États membres sur des mesures contre le commerce des biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; approuvé la tenue d'une Table ronde sur cette question lors de sa 101e réunion en novembre 2024 ;
- échangé des vues avec Helena JÄDERBLOM, présidente du Groupe accès à l'information établit sous la Convention sur l'accès aux documents publics (Convention de Tromsø), notamment sur son adoption de rapports d'évaluation de référence sur les premières onze Parties à la Convention de Tromsø ;
- échangé des vues avec Christos GIAKOUMOPOULOS, Directeur général droits humains et État de droit
- échangé des vues avec son Rapporteur sur l'égalité de genre, Philippe WERY (Belgique) sur les évaluations menées par les groupes subordonnés au CDDH sur les aspects d'égalité de genre au sein de leurs activités ;
- pris note des informations présentées par certain·es de ses représentant·es dans des activités externes ;
- pris note de l'état des signatures et ratifications des traités du Conseil de l'Europe placés sous la responsabilité du CDDH ainsi que des récentes extensions, retraits partiels ou retraits de dérogations à la CEDH ;
- pris note des récentes publications des travaux du CDDH ;
- adopté son calendrier révisé des réunions pour le second semestre 2024 et pris note du calendrier prévisionnel pour le premier semestre 2025 ;
- remercié les autorités finlandaises pour l'hospitalité dont elles ont fait preuve en accueillant la réunion.

Ressources nécessaires

Le CDDH a noté que toutes les activités mentionnées ci-dessus ont été menées dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée et que le CDDH-SCR avait rempli son mandat en tenant moins de réunions que prévu initialement.

Évaluation des activités menées à bien

Comme indiqué ci-dessus, le CDDH a pris note de la finalisation des livrables ci-dessous :

Projet de Recommandation du Comité des Ministres sur la protection efficace des droits humains en situation de crise et son projet de rapport explicatif.

RAPPORT DE RÉUNION

1. Le Comité directeur pour les droits humains (CDDH) a tenu sa 100e réunion à Helsinki, du 25 au 28 juin 2024, sous la présidence de Krista OINONEN (Finlande) (voir la liste des participants à l'Annexe II).

POINT 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

2. Le CDDH adopte son ordre du jour tel qu'il figure à l'Annexe I et approuve l'ordre des travaux proposé dans le projet d'ordre du jour annoté (CDDH(2024)OJ01REV3 Annot.).

POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

3. Le Secrétariat fournit des informations relatives aux réponses adoptées par le Comité des Ministres sur les Recommandations de l'Assemblée parlementaire suivantes, sur lesquelles le CDDH avait, précédemment, adopté des commentaires : Recommandation 2252(2023) « Mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme » et Recommandation 2254 (2023) « La sauvegarde de la démocratie, des droits et de l'environnement dans le commerce international ».

4. Le CDDH examine les projets de commentaires sur les Recommandations de l'Assemblée parlementaire 2272(2024) « Réaliser le droit humain à un environnement sûr, propre, sain et durable grâce au processus de Reykjavík », 2275(2024) « Mettre fin à la détention des personnes «socialement inadaptées» » et 2276(2024) « Les enfants et le monde du travail: éradiquer le travail nocif pour les enfants ». Les commentaires, tels qu'adoptés par le CDDH, figurent à l'Addendum 1 au présent rapport.

POINT 3 : TRAVAUX RELATIFS AU SYSTÈME DE LA CONVENTION

3.1 Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)

3.1.1 Groupe de rédaction sur les premiers effets des Protocoles n° 15 et 16 à la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-PRO)

5. La présidente du DH-SYSC-PRO, Babette KOOPMAN (Pays-Bas) informe le CDDH au sujet de la 1e réunion du Groupe (26–28 mars 2024). En ce qui concerne les discussions sur le projet de rapport évaluant les premiers effets du Protocole n° 16 à la Convention européenne des droits de l'homme (la Convention), le Groupe a examiné les réponses des États membres, des cours suprêmes et tribunaux désignés en vertu de l'article 10 du Protocole, et de la Cour européenne des droits de l'homme (la Cour) au questionnaire pertinent du CDDH. Ces réponses fournissent des informations utiles et une bonne base pour débuter la préparation du projet de rapport. Le Groupe s'est mis d'accord sur une structure préliminaire de son projet de rapport et a désigné Cordelia EHRICH (Suisse) en qualité de rapporteure. Un premier projet de rapport sera examiné lors de la 2e réunion du groupe. L'objectif est de finaliser ce document lors de la 3e réunion du groupe en 2025 et de le transmettre au CDDH pour son éventuelle adoption.

6. En ce qui concerne le projet de rapport évaluant les premiers effets du Protocole n° 15, le Groupe a décidé de nommer Patricia ZIMMERMANN (Royaume-Uni) en qualité de rapporteure. La discussion sur ce livrable a mis en évidence la nécessité de collecter, d'analyser et de comparer de nombreuses informations provenant des arrêts de la Cour avant et après l'entrée en vigueur du Protocole. Le groupe a estimé que la collecte et le traitement des données sur les effets de l'article 1 du Protocole n° 15 seront particulièrement compliqués. Il a donc décidé d'inviter le Centre d'excellence pour les tribunaux internationaux et la gouvernance (iCourts) de la Fondation nationale danoise pour la recherche à mener des recherches sur cette question.

Concernant les effets de l'article 3 du Protocole n° 15, que le Groupe considère également être un point compliqué, la Présidente a décidé de demander aux agents des gouvernements de fournir des informations sur leur expérience en matière de dessaisissement des Chambres au profit de la Grande Chambre.

7. Le Secrétariat fournit des informations supplémentaires sur les contacts ultérieurs avec iCourts. Sur la base des discussions menées lors de la 1e réunion, la rapporteure et la présidente ont élaboré, avec le soutien du Secrétariat, une liste de tâches spécifiques qui ont été acceptées par iCourts. Les résultats préliminaires de cette recherche seront présentés lors de la 2e réunion du groupe. En outre, des questions spécifiques, élaborées par la rapporteure et la présidente avec le soutien du Secrétariat, sur la question du dessaisissement des Chambres au profit de la Grande Chambre ont été transmises au Greffe.

8. Les discussions au sein du CDDH confirme l'intérêt d'identifier des critères permettant d'évaluer l'évolution de la doctrine de la marge d'appréciation et du principe de subsidiarité depuis leur introduction dans le préambule de la Convention par l'article 1 du Protocole n° 15, malgré la difficulté de le faire. La question de savoir si le CDDH sera finalement en mesure de tirer des conclusions, dépendra largement des données et de l'analyse du DH-SYSC-PRO. La Présidente a noté que la tâche que le Comité des Ministres a confiée au CDDH montre son intérêt pour l'évaluation des mesures qu'il a prises, ce qui fait partie de la responsabilité partagée dans la mise en œuvre de la Convention.

3.2. Groupe de négociation ad hoc du CDDH sur l'adhésion de l'UE à la CEDH (Groupe « 46+1 »)

9. Le représentant de l'Union européenne (UE), Felix RONKES AGERBEEK, fournit des informations sur l'évolution des discussions au sein de l'UE. Il rappelle que les États membres de l'UE et la Commission européenne attendaient que la Cour de justice de l'UE (CJUE) rende un arrêt dans deux affaires concernant les droits fondamentaux et la politique étrangère et de sécurité commune qui seraient pertinentes pour la question en suspens dans le cadre du panier 4 des travaux du groupe 46+1[1]. Parallèlement à ce processus, l'UE a avancé dans ses travaux sur les « règles internes» qui détermineront les modalités pratiques de la participation de l'UE au système de la Convention.

10. En réponse à des questions qui lui ont été posées, M. RONKES AGERBEEK a suggéré que si la CJUE suivait intégralement l'avis de son avocat général, l'UE discuterait d'abord du résultat au sein du Conseil de l'UE et avec les États non-membres de l'UE, et pourrait ensuite demander l'avis de la CJUE sur le paquet révisé d'instruments d'adhésion. Si la CJUE ne suit pas entièrement l'avis de l'avocat général, l'UE s'efforcera de poursuivre ses travaux avec ce résultat ; dans l'hypothèse où les arrêts sont très négatifs et qu'un changement de traité semble nécessaire pour résoudre la question du panier 4, la situation sera très différente. En ce qui concerne les règles internes, il est prévu d'organiser une autre réunion avec les agents des gouvernements des États membres de l'UE devant la Cour, afin de profiter de leur expertise du système de la Convention.

POINT 4 : ENVIRONNEMENT ET DROITS HUMAINS

11. La présidente du Groupe de rédaction sur les droits humains et l'environnement (CDDH-ENV), Nicola WENZEL (Allemagne), informe le CDDH des résultats des 9e (17–19) et 10e réunions du Groupe (19–21 mars 2024), notamment sur sa préparation d'un projet de rapport du CDDH sur la nécessité et la faisabilité d'un instrument ou d'instruments additionnels sur les droits humains et l'environnement. Sur cette base, le CDDH estime que le CDDH-ENV a rempli son mandat et félicite la présidente et le groupe pour leur travaux.

[1] Note du Secrétariat : entre-temps, la CJEU a annoncé que l'arrêt sera rendu le 10 septembre 2024.

12. Le CDDH procède à un échange de vues avec la professeure Helen KELLER de l'Université de Zürich sur les récents arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme dans trois affaires concernant l'impact du changement climatique. La professeure KELLER souligne certains aspects essentiels de l'arrêt *Klimaseniorinnen,* notamment, l'insistance de la Cour sur le fait que les affaires relatives au changement climatique doivent être dissociées des autres affaires liées à l'environnement et dans ce contexte, la question du statut de victime et de la qualité pour agir des associations devant la Cour, ainsi que l'application par la Cour de la charge de la preuve. Elle note également que la position de la Cour sur la compétence extraterritoriale dans l'affaire *Duarte Agostinho* pourrait encore laisser place à des exceptions dans les affaires impliquant des dommages environnementaux transfrontaliers. Les discussions qui s'ensuivent portent sur une série de sujets, notamment la valeur ajoutée éventuelle de nouveaux instruments juridiquement contraignants sur l'environnement et les droits humains à la lumière des trois arrêts de la Cour sur le changement climatique et l'éventuel développement de la jurisprudence de la Cour concernant l'environnement et les droits humains, notamment au titre des articles 2 et 8 de la Convention.

13. Le CDDH remercie la Professeur KELLER pour sa participation et pour les informations qu'elle a partagées.

14. Le CDDH note que si les trois arrêts de la Cour portent sur des affaires portant spécifiquement sur le changement climatique, alors que le CDDH examine la question plus large des droits humains et de l'environnement, ils sont pertinents pour un certain nombre de questions fondamentales dans le cadre de ses travaux en cours. La signification et les implications de ces arrêts, y compris leurs éventuels effets possibles sur d'éventuelles affaires concernant des questions environnementales autres que le changement climatique, nécessitent un examen détaillé dans sa future étude sur la nécessité et la faisabilité d'un instrument ou d'instruments additionnels dans le domaine des droits humains et de l'environnement (étude sur la nécessité et la faisabilité).

15. À la lumière de ce qui précède, le CDDH décide de ne pas adopter son étude sur la nécessité et la faisabilité lors de la présente réunion. Il prend note du projet de rapport préparé par le CDDH-ENV et décide que ce dernier prendra la forme d'un document de référence pour les travaux en cours du CDDH, titré « Document de base préparé par le CDDH-ENV » afin d'éviter toute confusion avec sa future étude sur la nécessité et la faisabilité, qui sera présenté comme un nouveau document séparé. L'étude résumera le document de base préparé par le CDDH-ENV, à la lumière des arrêts de la Cour sur le changement climatique, et reflétera toutes les conclusions, recommandations ou préférences indiquées par les États membres.

16. Le CDDH envisage d'adopter cette Étude lors de sa 101e réunion en novembre 2024. Il donne des orientations au Secrétariat pour la préparation du projet. Les membres du CDDH sont invités à soumettre tout commentaire supplémentaire pour guider la préparation du projet d'Étude du CDDH avant le 30 août 2024. Le Secrétariat s'engage à distribuer le projet d'étude du CDDH sur la nécessité et la faisabilité d'ici le 1er octobre 2024, afin de laisser suffisamment de temps aux membres pour se concerter en interne avant de soumettre tout commentaire avant la réunion de novembre.

17. Sur cette base, le CDDH adopte un Rapport au Comité des Ministres sur l'état d'avancement de ses travaux sur cette question, accompagné d'une demande d'extension du délai pour l'étude de faisabilité jusqu'au 31 décembre 2024.

18. Le CDDH procède également à un échange de vues avec Rafael BENITEZ, Directeur des droits sociaux, de la santé et de l'environnement, sur les suites données à la Déclaration de Reykjavík, Annexe V sur le Conseil de l'Europe et l'environnement (voir le point 11 ci-dessous).

POINT 5 : DROITS HUMAINS EN SITUATIONS DE CRISE

19. Le Secrétariat, en l'absence du Président du Groupe de rédaction sur les droits humains en situation de crise (CDDH-SCR), Jan SOBCZAK (Pologne), informe le CDDH des résultats de sa 6e et dernière réunion (31 janvier - 2 février 2024). Lors de cette réunion, le Groupe a adopté un projet de Recommandation sur la protection effective des droits humains en situation de crise et son projet de rapport explicatif.

20. À la suite d'un examen paragraphe par paragraphe, le CDDH adopte le projet de Recommandation sur la protection effective des droits humains en situation de crise (voir Addendum 2 au présent rapport de réunion) et son rapport explicatif. Il remercie les membres pour l'attitude constructive qu'ils ont adoptée pour la recherche de compromis sur le texte de l'exposé des motifs au sujet des questions relatives à la discrimination. Il décide de transmettre au Comité des Ministres le projet de Recommandation pour adoption et le rapport explicatif pour information, en invitant le Comité des Ministres à prendre note de ce dernier. Il félicite le CDDH-SCR pour l'achèvement de son troisième et dernier livrable et, sur cette base, considère que le groupe a rempli son mandat.

21. Le Secrétariat rappelle que le 6 mars 2024, le Comité des Ministres a adopté la Boîte à outils pour l'évaluation de l'impact sur les droits humains des mesures prises par l'État en situation de crise, préparée par le CDDH. Le Secrétariat fournit également des information sur l'événement de lancement de la Boîte à outils, qui s'est tenu le 30 mai 2024.

POINT 6 : ÉLIMINATION DE L'IMPUNITÉ POUR LES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS

22. Le président du Groupe de rédaction sur l'élimination de l'impunité pour les violations graves des droits humains (CDDH-ELI), Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne), informe le CDDH des résultats de sa première réunion (15–17 mai 2024). Lors de cette réunion, le Groupe a débuté ses travaux sur une étude sur la nécessité et la faisabilité d'un ou de plusieurs instruments non contraignants supplémentaires pour compléter les Lignes directrices du Comité des Ministres de 2011 sur l'élimination de l'impunité pour les violations graves des droits de l'homme. Il a tenu un échange de vues avec Mykola GNATOVSKYY, Juge à la Cour européenne des droits de l'homme ; Emmanuel DECAUX, Président de la Fondation René Cassin et ancien président du Comité des disparitions forcées ; Kerli VESKI, Vice-présidente du Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) ; Matt CANNOCK, Directeur du Centre pour la justice internationale, Amnesty International, et Alexandra SYTNYK, Juriste au Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme. Il a identifié une liste de questions pertinentes pour ses travaux. Le groupe a désigné Agata ROGALSKA-PIECHOTA (Pologne) en qualité de rapporteure pour préparer un premier projet d'étude. Le CDDH-ELI examinera les questions relatives au champ d'application des lignes directrices et à la définition des concepts clés ainsi que les questions relatives à la coopération lors de sa prochaine réunion (15–17 octobre 2024).

23. Le CDDH approuve l'interprétation du CDDH-ELI de son mandat comme englobant la possibilité de mettre à jour ou de réviser les Lignes directrices de 2011, si cela s'avère être un moyen plus approprié de traiter une question particulière que de rédiger un ou plusieurs instruments non contraignants supplémentaires.

POINT 7 : INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

24. Le CDDH tient un échange de vues avec Thomas SCHNEIDER (Suisse), président du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI), sur la nouvelle Convention-cadre sur l'intelligence artificielle et les droits humains, la démocratie et l'État de droit et sur les travaux en cours du CAI au sujet d'une méthodologie pour l'évaluation des risques et de l'impact des systèmes d'intelligence artificielle du point de vue des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit (HUDERIA).

25. M. SCHNEIDER décrit les parallèles entre l'intelligence artificielle (IA) et les technologies perturbatrices antérieures. Il expose également les nouveaux défis posés par l'IA, notamment en ce qui concerne les droits humains, la démocratie et l'État de droit. Il souligne que les différentes juridictions adoptent des approches réglementaires différentes pour garantir le respect de la démocratie, de l'état de droit et des droits humains, y compris dans le domaine de l'IA. Certaines juridictions élaborent une législation horizontale en matière d'intelligence artificielle, tandis que d'autres adoptent une approche davantage ou simplement sectorielle. De son point de vue, une harmonisation mondiale des approches n'est pas réaliste, et il est donc fondamental de garantir l'interopérabilité de ces approches. C'est l'avantage de l'approche adoptée dans la Convention-cadre, qui s'est appuyée sur le travail de fond effectué par le comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI) pour élaborer un traité au potentiel mondial. La Convention-cadre ne crée pas de nouveaux droits, mais assure l'application des garanties existantes en matière de droits humains, de démocratie et d'État de droit. Elle complète les normes existantes et comble les lacunes sur le plan des principes généraux. Elle devra être complétée par des instruments plus spécifiques dans des domaines particuliers. Elle laisse la marge de manœuvre nécessaire aux futures Parties. Cette approche devrait permettre à la Convention-cadre de rester pertinente et utile pendant de nombreuses années, comme l'avait été la Convention 108 sur la protection des données. Un dialogue avec les non-Parties devrait également avoir lieu au niveau mondial, comme cela a été fait dans le cadre de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité.

26. La discussion qui s'ensuit souligne l'importance du potentiel de l'IA pour améliorer l'accès aux droits des personnes handicapées. Dans ce contexte, M. SCHNEIDER note l'impact positif de l'IA, en particulier grâce à des technologies telles que la reconnaissance des mouvements. En réponse à une question concernant HUDERIA, M. SCHNEIDER déclare qu'il complétera les dispositions de la Convention-cadre relatives à la gestion des risques et des impacts. Il espère que le CDDH contribuera aux travaux du CAI sur HUDERIA. Quant au futur manuel sur les droits humains et l'intelligence artificielle, il estime que, s'agissant d'un instrument non contraignant, il pourrait aller au-delà de la Convention-cadre.

27. Le CDDH remercie M. SCHNEIDER pour sa participation et pour les informations qu'il a partagées.

28. Le Président du Groupe de rédaction sur les droits humains et l'intelligence artificielle (CDDH-IA), Alfonso BREZMES (Espagne), informe le CDDH des préparatifs de la première réunion du CDDH-IA. Elias KASTANAS (Grèce) fournit des mises à jour sur les travaux du Comité d'expert·es sur l'intelligence artificielle, l'égalité et la discrimination (GEC/ADI-AI), notamment lors de sa première réunion qui s'est tenue les 20 et 21 février 2024. Le représentant du Conseil consultatif de la jeunesse exhorte le CDDH-IA à tenir compte du rapport entre l'intelligence artificielle, le changement climatique et les impacts écologiques dans ses travaux.

POINT 8 : SOCIÉTÉ CIVILE

29. Le CDDH organise une « Conférence sur la protection et la promotion de l'espace dévolu à la société civile en Europe[2] », qui aborde les défis et les bonnes pratiques en matière de protection et de promotion de l'espace dévolu à la société civile en Europe, ainsi que le développement de l'engagement du Conseil de l'Europe auprès de la société civile. Le discours d'ouverture est prononcé par Michael O'FLAHERTY, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Parmi les autres intervenants figurent des représentants d'organisations internationales non gouvernementales (OING), du Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (ENNHRI), de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA) et du Conseil de l'Europe (CdE).

[2] Voir le programme de la Conférence, doc. CDDH(2024)06.

30. Les actes de la conférence seront disponibles dans une publication.

31. En ce qui concerne l'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec 2018(11) du Comité des Ministres aux États membres sur la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace dévolu à la société civile en Europe, le CDDH décide d'inviter ses membres à mettre à jour le document intitulé « La protection et la promotion de l'espace dévolu à la société civile - Compilation des mesures et pratiques en vigueur dans les États membres du Conseil de l'Europe » (CDDH(2018(13)) qui avait été préparé lors de l'élaboration de la recommandation. Le projet de rapport du CDDH sur l'examen de la mise en œuvre de la CM/Rec(2018)11 intégrera le matériel recueilli lors de la Conférence, les discussions qui s'en suivent et les contributions du Comité directeur sur la démocratie (CDDEM), et sera examiné pour adoption par le CDDH lors de sa 101e réunion en novembre 2024.

POINT 9 : INTERDICTION DU COMMERCE DE BIENS UTIISÉS POUR LA TORTURE ET LA PEINE DE MORT

32. Le CDDH examine et adopte un questionnaire aux États membres sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2021)2 du Comité des Ministres sur des mesures contre le commerce de biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (voir Annexe III au présent rapport de réunion).

33. Le CDDH convient, dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre de la recommandation, de tenir une Table ronde sur cette question lors de sa 101e réunion en novembre 2024. Il note que cette Table ronde se tiendra parallèlement à d'autres activités relatives à l'interdiction de la torture et de l'abolition de la peine de mort.

POINT 10 : ACTIVITÉS D'AUTRES ACTEURS RELATIVES AUX TRAVAUX DU CDDH

34. Le CDDH échange des vues avec Niklas WILHELMSSON, Représentant du Comité directeur pour la démocratie (CDDEM). Il explique que le CDDEM avait été créé à la suite du Quatrième sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe en réponse aux défis croissants posés à la démocratie en Europe, parfois décrits comme un « recul démocratique ». L'érosion d'un élément des principes interdépendants de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit entraîne l'érosion de l'ensemble de ces principes. Le CDDEM abordera la démocratie de manière globale et systémique. Le CDDEM agira en parallèle avec d'autres activités de la DGII sur la participation démocratique, les élections, la société civile, la liberté des médias et la sécurité des journalistes. Trois de ses livrables pour 2024–2027 concernent la société civile, y compris une contribution à l'examen par le CDDH de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2018)11 du Comité des Ministres. Le Groupe de travail du CDDEM sur la participation de la société civile se réunira les 8 et 9 juillet. L'un des résultats de cette réunion pourrait aboutir à une demande aux membres de fournir des exemples de bonnes pratiques, qui pourraient ensuite alimenter les travaux du CDDH.

35. Le CDDH remercie M. WILHELMSSON pour sa participation et pour les informations qu'il a partagées.

POINT 11 : SUIVI DU QUATRIÈME SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT

36. Le CDDH échange des vues avec Rafael BENITEZ, Directeur des droits sociaux, de la santé et de l'environnement. M. BENITEZ fournit des informations sur les suites données à la Déclaration de Reykjavík, Annexe V sur le Conseil de l'Europe et l'environnement. Il rappelle la création d'une nouvelle Direction des droits sociaux, de la santé et de l'environnement, la création par la Secrétaire Générale d'une Task Force intersecrétariat sur l'environnement (ITFE), qui coordonne les travaux dans ce domaine et a préparé une compilation des activités pertinentes

actuelles et futures ; l'adoption lors de la session ministérielle de mai 2024 d'une décision visant à créer un Groupe multidisciplinaire intergouvernemental sur l'environnement (GME) et à préparer une Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement et un Plan d'action ainsi que l'adoption prévue en juillet du mandat du GME. Les travaux du Conseil de l'Europe viseront à aborder l'impact négatif de la triple crise planétaire de pollution, de perte de diversité et de changement climatique sur les droits humains, l'Etat de droit et la démocratie et à poursuivre une approche transversale et multidisciplinaire. Le GME collaborera avec tous les autres organes du Conseil de l'Europe travaillant sur des questions afférentes, y compris le CDDH qui continuera à jouer un rôle central.

37. En réponse aux questions des membres, M. BENITEZ souligne l'importance de la composition du GEM qui nécessiterait plusieurs membres par délégation, et les membres seront également appelé à agir en qualité de points focaux nationaux pour coordonner la communication entre le GEM et les ministères concernés. La coopération avec d'autres organes du Conseil de l'Europe pourrait se faire par l'intermédiaire de représentants désignés et/ou au niveau du secrétariat, à savoir par le biais de l'ITFE. Le GEM fera rapport au Comité des Ministres et sera soumis à la résolution sur les comités intergouvernementaux. Il devrait se réunir deux fois en 2024, et une ou deux autres fois en 2025 pour soumettre la Stratégie et le Plan d'action dans les délais impartis avant la session ministérielle de mai ; les convocations pour la première réunion seront envoyées en juillet.

38. Le CDDH remercie M. BENITEZ pour sa participation et pour les informations qu'il a partagées.

POINT 12 : PLANIFICATION DES ACTIVITÉS FUTURES

39. Le CDDH adopte le mandat du nouveau Groupe de rédaction sur la notion de pays tiers sûr (CDDH-PTS) visant à préparer une étude sur la nécessité et la faisabilité d'une mise à jour de la Recommandation R(97)22 du Comité des Ministres aux États membres énonçant des lignes directrices sur l'application de la notion de pays tiers sûrs.

40. Le CDDH désigne les 10 États membres suivants, dont les frais de participation de leurs experts au CDDH-PTS seront couverts par le Conseil de l'Europe : Arménie, Croatie, Finlande, Grèce, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Espagne, Türkiye et Royaume-Uni. Rappelant que le CDDH-PTS ne tiendra pas de réunion avant 2025, il reporte l'élection à la présidence du CDDH-PTS à sa prochaine réunion.

POINT 13 : ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS

41. Le CDDH tient un échange des vues avec Helena JÄDERBLOM, présidente du Groupe Accès à l'Information établit sous la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics (Convention de Tromsø). Après avoir brièvement abordé les principales normes de la Convention et le rôle de l'AIG, notamment en ce qui concerne le suivi de sa mise en œuvre par ses Parties, M[me] JÄDERBLOM donne un aperçu des rapports d'évaluation de référence sur les 11 premières Parties à la Convention[3] que l'AIG avait adoptés lors de sa dernière réunion (27–29 mai 2024). Ces rapports se sont concentrés sur les principaux cadres juridiques des Parties régissant l'accès aux documents publics. M[me] JÄDERBLOM détaille certaines des principales conclusions de l'AIG concernant le champ d'application des lois sur la liberté d'information des Parties, la conformité des limitations du droit d'accès avec les normes de la Convention de Tromsø ainsi que les procédures d'examen en cas de refus d'accès. Les rapports adoptés ont été transmis aux Parties, qui disposent d'un mois pour formuler leurs observations finales. Les

[3] Bosnie-Herzégovine, Estonie, Finlande, Hongrie, Lituanie, Islande, Norvège, Monténégro, République de Moldova, Suède et Ukraine.

rapports et les commentaires reçus seront publiés sur le site web de la Convention de Tromsø d'ici mi-juillet.

42. L'AIG poursuivra son évaluation de base sur les quatre Parties restantes[4] et entamera son examen thématique de la notion d' « informations enregistrée par les autorités publiques » telle qu'utilisée à l'article 1, paragraphe 2, alinéa b, de la Convention de Tromsø, sur laquelle il avait réservé sa position lors de ce cycle d'évaluation de base. En outre, le groupe a l'intention d'examiner la législation spécifique régissant les questions d'accès à l'information, par exemple celle relative à la protection des données à caractère personnel ou la législation sur les archives, après son premier cycle d'évaluation de référence.

43. Le CDDH salue la présentation des résultats des travaux de l'AIG. Les questions des membres portent sur les sources d'information utilisées par l'AIG dans examen de suivi, son interaction avec les ONG, son programme de travail à plus long terme et l'examen éventuel de l'accès à l'information numérique. M^me^ JÄDERBLOM explique que pour ce cycle d'évaluation de base, l'AIG s'est basé sur les lois des Parties, les informations qu'elles ont fournies dans leurs rapports, leurs réponses aux questions spécifiques que l'AIG leur a adressées, ainsi que sur les commentaires que l'AIG a reçus de l'ONG Access Info Europe. En ce qui concerne le programme de travail de l'AIG, M^me^ JÄDERBLOM indique que le groupe n'a pas encore décidé quels sont les domaines législatifs ou thématiques qu'il examinera. Elle souligne qu'il serait souhaitable qu'un plus grand nombre d'États membres du Conseil de l'Europe signent et ratifient la Convention de Tromsø en tant que norme de base commune en matière de transparence et de bonne gouvernance. Le CDDH suggère que M^me^ JÄDERBLOM fasse une présentation similaire au groupe de rapporteurs approprié du Comité des Ministres.

44. Le CDDH remercie M^me^ JÄDERBLOM pour sa participation et pour les informations qu'elle a partagées.

POINT 14 : ÉGALITÉ DE GENRE

45. Le CDDH échange des vues avec le rapporteur sur l'égalité de genre, Philippe WERY (Belgique), sur les évaluations menées par le DH-SYSC-JC, CDDH-SCR et CDDH-ENV sur les aspects liés à l'égalité de genre, dans leurs activités (CDDH(2024)02). Le CDDH s'en félicite et encourage la bonne et régulière utilisation de la fiche thématique.

46. Le Secrétariat informe le CDDH des Lignes directrices pour l'utilisation d'un langage vecteur d'inclusivité au sein du Secrétariat du Conseil de l'Europe, en s'appuyant sur les normes existantes approuvées par le Comité des Ministres depuis 1990.

POINT 15 : CONVENTIONS

47. Le CDDH prend note des informations fournies par le Secrétariat sur les signatures et ratifications récentes des conventions du Conseil de l'Europe sous la responsabilité du CDDH (doc. CDDH(2024)03).

POINT 16 : REPRÉSENTANTS DANS DES ACTIVITÉS EXTERNES

48. Le CDDH reçoit des informations de Brigitte OHMS (Autriche) sur la 46^e^ réunion du Comité consultatif institué par la Convention 108 sur la protection des données (T-PD, 5–7 juin 2024) et de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) ; de Tim KOLK (Estonie) sur les activités récentes du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) ; de Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne) sur les activités récentes du Comité directeur sur les médias et la

[4] Albanie, Arménie, Slovénie et Espagne.

société de l'information (CDMSI) et l'éventuelle contribution du CDDH à ses activités futures ainsi que de Krista OINONEN (Finlande) sur sa participation à la réunion de la Secrétaire Générale avec les présidents des comités intergouvernementaux (Strasbourg, 1er février 2024), à la première réunion du Comité directeur pour la démocratie (CDDEM, 13–14 mai 2024) et au concours nordique de plaidoirie (Stockholm, Suède, 8 juin 2024).

49. Le CDDH remercie les représentants qui ont fourni des informations oralement, et encourage tous ses représentants à continuer de partager des informations à l'avenir, dans la mesure du possible par écrit, sur les activités des instances pertinentes. Il échange ensuite des vues sur la manière de remplir au mieux son rôle à l'égard des activités d'autres instances du Conseil de l'Europe.

50. Le CDDH désigne Nicola WENZEL (Allemagne) en qualité de représentante au futur Group multidisciplinaire sur l'environnement (voir point 4 ci-dessus), sous réserve de l'adoption de son mandat par le Comité des Ministres. La liste complète des représentants du CDDH dans d'autres instances du Conseil de l'Europe, figure à l'Annexe IV.

POINT 17 : ÉLECTIONS

51. Le CDDH élit Tonje MEINICH (Norvège) en qualité de vice-présidente ainsi que deux membres du Bureau, Elias KASTANAS (Grèce) et John Finbarr (Barra) LYSAGHT (Irlande). Il décide de reporter l'élection à la présidence du DH-SYSC à sa prochaine réunion. La liste complète de la composition du Bureau du CDDH et des présidences de ses instances subordonnées figure à l'Annexe V.

52. Le CDDH remercie son vice-président sortant, Alain CHABLAIS (Suisse) et la membre du Bureau, Susan DICKSON (Royaume-Uni) pour leurs années de service au sein du comité, y compris en tant que membres de son Bureau, et leur souhaite bonne chance dans leurs activités futures.

POINT 18 : INVITÉS

53. Le CDDH échange de vues avec Christos GIAKOUMOPOULOS, Directeur général droits humains et État de droit. M. GIAKOUMOPOULOS exprime son appréciation du CDDH et de l'importance de ses activités, notant en particulier les travaux en cours sur les droits humains et l'environnement. Le rôle du CDDH sera encore plus important à l'avenir, représentant la garantie collective symbolisée également par la Convention européenne des droits de l'homme à un moment où les valeurs de l'organisation sont de plus en plus contestées et où la guerre est revenue en Europe. Le dialogue sera toujours nécessaire, même s'il s'agit d'un moyen ou d'un outil plutôt que d'un résultat en soi. La situation en Europe est aujourd'hui plus difficile qu'elle ne l'était au début de sa carrière, mais il est convaincu que le Conseil de l'Europe peut y faire face et que les choses peuvent changer et s'améliorer.

54. En réponse aux questions qui lui sont posées, M. GIAKOUMOPOULOS exprime l'espoir que, dans 20 ans, le Conseil de l'Europe aura davantage développé ses relations harmonieuses avec l'Union européenne, qu'il préservera toujours les valeurs qu'il défend depuis 75 ans et qu'il s'engagera toujours à préserver la paix et la prospérité pour les citoyens européens. À plus court terme, il devrait s'efforcer davantage de convaincre les États membres de mettre en œuvre des solutions pour remédier aux lacunes identifiées en adaptant ses outils de dialogue et de persuasion. Il devrait notamment s'attacher à mobiliser les jeunes générations en faveur des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit, et à prévenir l'exclusion sociale en renforçant le rôle de l'Union européenne dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

55. Le CDDH remercie M. GIAKOUMOPOULOS pour sa participation et pour les informations qu'il a partagées. Il décide de laisser le soin au Bureau de décider qui inviter à sa prochaine réunion.

POINT 19 : PUBLICATIONS

56. Le CDDH note les récentes publications du Rapport du CDDH sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Boîte à outils pour l'évaluation de l'impact sur les droits humains des mesures prises par l'État en situation de crise.

POINT 20 : CALENDRIER

57. Le CDDH adopte son calendrier de réunions pour le second semestre 2024 et prend note d'une proposition de calendrier de réunions pour le premier semestre 2025, tel qu'il figure à l'Annexe VI.

POINT 21 : QUESTIONS DIVERSES

58. Finalement, le CDDH remercie chaleureusement sa présidente et les autorités finlandaises pour la remarquable organisation de la présente réunion à Helsinki et pour le chaleureux accueil accordé au comité.

* * *

Annexe I

Ordre du jour

1: OPENING OF THE MEETING, ADOPTION OF THE AGENDA AND ORDER OF BUSINESS	**1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX**
CDDH(2023)R99 - Report of the 99th meeting CDDH-BU(2024)R111 – Report of the 111th meeting	CDDH(2023)R99 – Rapport de la 99e réunion CDDH-BU(2024)R111 – Rapport de la 111e réunion
2: RECOMMENDATIONS OF THE PARLIAMENTARY ASSEMBLY	**2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE**
CDDH comments on PACE Recommendation 2252 (2023) CDDH Comments on PACE Recommendation 2254 (2023) Committee of Ministers Reply to PACE Recommendation 2252 (2023) Committee of Ministers Reply to PACE Recommendation 2254 (2023)	Commentaires du CDDH sur la recommandation 2252 (2023) de l'APCE Commentaires du CDDH sur la recommandation 2254 (2023) de l'APCE Réponse du Comité des Ministres à la Recommandation 2252 (2023) de l'APCE Réponse du Comité des Ministres à la Recommandation 2254 (2023) de l'APCE
CDDH(2024)01REV2 – Draft CDDH comments on PACE Recommendations CDDH(2024)13 – Proposals received on draft CDDH comments on PACE Rec. 2272(2024	CDDH(2024)01REV2 – Projet de commentaires du CDDH sur des Recommandations de l'APCE CDDH(2024)13 – Propositions reçues sur le projet de commentaires du CDDH sur la Rec. APCE 2272(2024)
3: WORK ON THE SYSTEM OF THE CONVENTION	**3 : TRAVAUX RELATIFS AU SYSTÈME DE LA CONVENTION**
3.1. Committee of Experts on the system of the European Convention of Human rights (DH-SYSC)	**3.1 Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)**
CDDH(2023)R99 Addendum 2 – CDDH Report on issues relating to judges of the European Court of Human Rights CM/Del/Dec(2024)1488/4.2	CDDH(2023)R99 Addendum 2 – Rapport du CDDH sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme CM/Del/Dec(2024)1488/4.2
3.1.1. Drafting Group on the first effects of Protocols Nos. 15 and 16 to the European Convention on Human Rights (DH-SYSC-PRO)	**3.1.1. Groupe de rédaction sur les premiers effets des Protocoles 15 et 16 à la Convention européenne des droits de l'Homme (DH-SYSC-PRO)**
DH-SYSC-PRO(2024)R1 – Report of the 1st meeting	DH-SYSC-PRO(202)R1 – Rapport de la 1e réunion
3.2 CDDH ad hoc negotiation group ("46+1") on EU accession to the ECHR	**3.2 Groupe de négociation ad hoc du CDDH (« 46+1 ») sur l'adhésion de l'UE à la CEDH**
CDDH(2023)R EXTRA – Report of the CDDH extraordinary meeting, 4 April 2023 CDDH(2023)R_EXTRA ADDENDUM – Interim report to the Committee of Ministers, for information, on the negotiations on the accession of the EU to the ECHR, including the revised draft accession instruments in appendix	CDDH(2023)R_EXTRA – Rapport de la réunion extraordinaire du CDDH, 4 avril 2023 CDDH(2023)R_EXTRA ADDENDUM – Rapport intérimaire au Comité des Ministres, pour information, relatif aux négociations sur l'adhésion de l'UE à la CEDH, contenant les projets d'instruments d'adhésion en annexe
4: ENVIRONMENT AND HUMAN RIGHTS	**4 : ENVIRONNEMENT ET DROITS HUMAINS**
CDDH-ENV(2024)R9 – Report of the 9th meeting CDDH-ENV(2024)R10 – Report of the 10th meeting	CDDH-ENV(2024)R9 – Rapport de la 9e réunion CDDH-ENV(2024)R10 – Rapport de la 10e réunion

CDDH-ENV(2023)06REV4 – [Draft] Revised CDDH report on the need for and feasibility of a further instrument or instruments on human rights and the environment CDDH-ENV(2023)03REV – "Civil society expects protection of the right to a healthy environment" CDDH(2024)05REV – [Draft] Progress Report on the need for and feasibility of a further instrument or instruments in the field of human rights and the environment CDDH(2024)11 – Conference of International NGOs: Statement on the situation with CDDH-ENV and the feasibility study on legally binding or non-binding instruments for environment and human rights CDDH(2024)12 – FIDH : Written comments Announcement by the European Court of Human Rights of its Grand Chamber rulings in the climate change cases	CDDH-ENV(2023)06REV4 – [Projet de] Rapport révisé du CDDH sur la nécessité et la faisabilité d'un instrument ou d'instruments additionnels sur les droits humains et l'environnement CDDH-ENV(2023)03REV – « La société civile espère la protection d'un droit à un environnement sain » CDDH(2024)05REV – [Projet de] Rapport intérimaire sur la nécessité et la faisabilité d'un ou de plusieurs instruments additionnels dans le domaine des droits humains et de l'environnement CDDH(2024)11 – Conférence des OING : *Statement on the situation with CDDH-ENV and the feasibility study on legally binding or non-binding instruments for environment and human rights* (en anglais uniquement) CDDH(2024)12 – FIDH : Commentaires écrits (en anglais uniquement) Annonce de la Cour européenne des droits de l'homme des décisions de sa Grande Chambre dans les affaires concernant le changement climatique
5: HUMAN RIGHTS IN SITUATIONS OF CRISIS	**5 : DROITS HUMAINS EN SITUATIONS DE CRISE**
CDDH-SCR(2024)R6 – Report of the 6th meeting Committee of Ministers Toolkit for human rights impact assessment of the measures taken by the State in situations of crisis CDDH-SCR(2024)R6 Addendum – Draft Recommendation of the Committee of Ministers on the effective protection of human rights in situations of crisis and its draft explanatory memorandum Programme of the Launch Event for the Toolkit (30 May 2024)	CDDH-SCR(2024)R6 – Rapport de la 6e réunion Boîte à outils du Comité des Ministres pour l'évaluation de l'impact sur les droits humains des mesures prises par l'État en situations de crise CDDH-SCR(2024)R6 Addendum – Projet de Recommandation du Comité des Ministres sur la protection efficace des droits humains en situation de crise et son projet de rapport explicatif Programme de l'Événement de lancement de la Boîte à outils (30 mai 2024)
6: ERADICATION OF IMPUNITY FOR SERIOUS HUMAN RIGHTS VIOLATIONS	**6 : ÉLIMINATION DE L'IMPUNITÉ POUR LES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS**
CDDH-ELI(2024)R1 – Report of the 1st meeting	CDDH-ELI(2024)R1 – Rapport de la 1e réunion
7: ARTIFICIAL INTELLIGENCE	**7: INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**
Framework Convention on artificial intelligence and human rights, democracy and the rule of law, and its explanatory report	Convention-cadre sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, accompagné de son rapport explicatif
8: CIVIL SOCIETY	**8: SOCIETÉ CIVILE**
Recommendation CM/Rec(2018)11 of the Committee of Ministers to member States on the need to strengthen the protection and promotion of the civil society space in Europe CDDH(2024)06 - Draft programme of the Conference on the protection and promotion of civil society space in Europe	Recommandation CM/Rec(2018)11 du Comité des Ministres au États membres sur la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace dévolu à la société civile en Europe CDDH(2024)06 - Projet de programme de la Conférence sur la protection et la promotion de l'espace dévolu à la société civile en Europe
9: PROHIBITION OF THE TRADE IN GOODS USED FOR TORTURE AND THE DEATH PENALTY	**9: INTERDICTION DU COMMERCE DE BIENS UTILISÉS POUR LA TORTURE ET LA PEINE DE MORT**
Recommendation CM/Rec(2021)2 of the Committee of Ministers to member States on measures against the trade in goods used for the	Recommandation CM/Rec(2021)2 du Comité des Ministres aux États membres sur des mesures contre le commerce de biens utilisés pour la peine

death penalty, torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment CDDH(2024)08 - Draft Questionnaire to member States on implementation of Recommendation CM/Rec(2021)2	de mort, la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants CDDH(2024)08 - Projet de Questionnaire aux États membres sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2021)2
10 : ACTIVITIES OF OTHER ACTORS RELATED TO THE WORK OF THE CDDH	**10: ACTIVITÉS D'AUTRES ACTEURS RELATIVES AUX TRAVAUX DU CDDH**
11: FOLLOW-UP TO THE FOURTH SUMMIT OF HEADS OF STATE AND GOVERNMENT	**11: SUIVI DU QUATRIÈME SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT**
Reykjavik Declaration	Déclaration de Reykjavik
12: PLANNING OF FUTURE ACTIVITIES	**12: PLANIFICATION DES ACTIVITÉS FUTURES**
CDDH(2024)10 – (Draft) Terms of reference of the Drafting Group on the safe third country concept (CDDH-PTS)	CDDH(2024)10 – (Projet de) Mandat du Groupe de rédaction sur la notion de pays tiers sûr (CDDH-PTS)
13: ACCESS TO OFFICIAL DOCUMENTS	**13 : ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS**
AIG_Inf(2024)R5 – Report of the 5th meeting of the Access Info Group AIG_Inf(2024)R6 – Report of the 6th meeting of the Access Info Group Annual activity report	AIG_Inf(2024)R5 – Rapport de la 5e réunion du Groupe Accès à l'information AIG_Inf(2024)R6 – Rapport de la 6e réunion du Groupe Accès à l'information Rapport annuel des activités
14: GENDER EQUALITY	**14 : ÉGALITE DE GENRE**
CDDH(2024)02 – The gender equality dimension in the work of the CDDH and its subordinated bodies CDDH(2020)13 – Thematic Form on Gender Equality	CDDH(2024)02 – La dimension d'égalité de genre dans les travaux du CDDH et de ses instances subordonnées CDDH(2020)13 – Fiche thématique sur l'égalité de genre
15: CONVENTIONS	**15 : CONVENTIONS**
CDDH(2024)03 – State of signatures and ratifications of certain treaties under the responsibility of the CDDH	CDDH(2024)03 – État des signatures et ratifications de certains traités sous la responsabilité du CDDH
16: REPRESENTATIVES IN OUTSIDE ACTIVITIES	**16 : REPRÉSENTANTS DANS DES ACTIVITES EXTERNES**
CDDH(2024)04 - Information provided by CDDH representatives	CDDH(2024)04 - Informations fournies par les représentant·es du CDDH
17: ELECTIONS	**17 : ÉLECTIONS**
18: INVITEES	**18 : INVITÉS**
19: PUBLICATIONS	**19 : PUBLICATIONS**
• Issues relating to judges of the European Court of Human Rights • Toolkit for human rights impact assessment of the measures taken by the State in situations of crisis CDDH Publications' website	• Questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme • Boîte à outils pour l'évaluation de l'impact sur les droits humains des mesures prises par l'État en situation de crise Site internet des publications du CDDH
20: CALENDAR	**20 : CALENDRIER**
21: OTHER BUSINESS	**21 : QUESTIONS DIVERSES**
22: ADOPTION OF THE ABRIDGED REPORT	**22 : ADOPTION DU RAPPORT ABRÉGÉ**

Annexe II

Liste des participants

ALBANIA */ ALBANIE*	**Monika LAMÇE** State Advocate, Office for Legal Representation in Foreign Courts and International Arbitration Tribunals, State Advocates Office **Arlinda GJATA** State Advocate, Office for Legal Representation in Foreign Courts and International Arbitration Tribunals, State Advocates Office
ANDORRA */ ANDORRE*	**Carlos PUENTE GALINDO** Legal Adviser, Third Secretary, Department of International Legal Affairs and Human Resources, Ministry of Foreign Affairs
ARMENIA */ ARMÉNIE*	**Rafayel MOVSESYAN** Head of Division of the Department of Treaties and International Law, Ministry of Foreign Affairs
AUSTRIA */ AUTRICHE*	**Brigitte OHMS** Deputy Government Agent, Division for European and International Law, Human Rights Protection (dpt. V 7), Federal Chancellery
BELGIUM */ BELGIQUE*	**Philippe WERY** Chef du Service des droits de l'homme, SPF Justice, Service des Droits de l'Homme **Isabelle NIEDLISPACHER**
BULGARIA */ BULGARIE*	**Angel BANDJOV** Director of the Human Rights Directorate, Ministry of Foreign Affairs
CROATIA */ CROATIE*	**Štefica STAŽNIK** Representative of the Republic of Croatia before the ECHR
CYPRUS */ CHYPRE*	**Theodora CHRISTODOULIDOU** Senior Counsel, Law Office of the Republic of Cyprus
CZECHIA */ TCHÉQUIE*	**Petr KONŮPKA** Deputy Agent of the Government for the representation before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice
DENMARK */ DANEMARK*	**Ida Marie SPIEGELHAUER** Head of Section, Ministry of Justice
ESTONIA */ ESTONIE*	**Tim KOLK** Agent du gouvernement estonien auprès de la Cour européenne des droits de l'homme
FINLAND */ FINLANDE*	**Krista OINONEN** Government Agent before the ECtHR, Director, Unit for Human Rights Courts and Conventions, Ministry for Foreign Affairs **Satu SISTONEN** Senior Specialist, Legal Affairs, Unit for Human Rights Courts and Conventions, Legal Service, Ministry for Foreign Affairs

FRANCE	**Milène BLANCHARD** Adjointe à la sous-directrice, Direction des affaires juridiques, Sous-direction des droits de l'Homme, ministère de l'Europe et des affaires étrangères
GEORGIA */ GÉORGIE*	**Nino NIKOLAISHVILI** Head of the Department of State Representation to International Courts of the Ministry of Justice
GERMANY */ ALLEMAGNE*	**Hans-Jörg BEHRENS** LL.M., Head of Unit IV C 1 (Human Rights), Government Agent before the European Court of Human Rights, Federal Ministry of Justice **Nicola WENZEL** LL.M., Head of Unit IV C 1 (Human Rights), Government Agent before the European Court of Human Rights, Federal Ministry of Justice
GREECE */ GRÈCE*	**Elias KASTANAS** Senior Legal Counselor, Legal Department, Public International Law Section, Hellenic Ministry of Foreign Affairs
HUNGARY */ HONGRIE*	**Zoltan TALLODI** Government Agent before the ECtHR, Ministry of Justice
ICELAND */ ISLANDE*	**Elísabet GISLADOTTIR** Senior Legal Advisor, Prime Minister's Office, Department of Equality and Human Rights
IRELAND */ IRLANDE*	**John Finbarr LYSAGHT** Agent of the Government before the ECHR, Department of Foreign Affairs
LATVIA */ LETTONIE*	**Elīna Luīze VĪTOLA** Head of Office of the Representative of Latvia before International Human Rights Institutions, Deputy Agent of the Government, Ministry of Foreign Affairs
LITHUANIA */ LITUANIE*	**Ričard DZIKOVIČ** Government agent before ECtHR, Head of Legal Representation, Ministry of Justice **Lina URBAITĖ** Senior advisor, Legal Representation Group, Ministry of Justice
LUXEMBOURG	**Brigitte KONZ** Présidente du Tribunal
MALTA */ MALTE*	**Christopher SOLER** State Advocate and Government Agent
REPUBLIC OF MOLDOVA / *RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA*	**Doina MAIMESCU** Head of the Government Agent's Office, Ministry of Justice
MONACO	**Jean-Laurent RAVERA** Direction des Affaires Juridiques, Adjoint au Directeur, Agent du Gouvernement auprès de la CEDH
MONTENEGRO / *MONTÉNÉGRO*	**Katarina PEKOVIĆ** Government agent before ECHR

NETHERLANDS */ PAYS-BAS*	**Babette KOOPMAN** Government Agent before the EctHR, Ministry of Foreign Affairs
NORTH MACEDONIA / *MACÉDOINE DU NORD*	**Elena BODEVA** Head of Unit - Directorate for Multilateral Relations, Ministry of Foreign Affairs
NORWAY */ NORVÈGE*	**Tonje MEINICH** Deputy Director General, Legislation Department, Ministry of Justice and Public Security
POLAND */ POLOGNE*	**Agnieszka KOZIŃSKA-MAKOWSKA** Agent of the Government before the European Court of Human Rights
PORTUGAL	**Ricardo MATOS** Government Agent before the ECHR, Procureur-Général Adjoint de la République **Ana GARCIA MARQUES** Legal advisor to the Portuguese Agent before the ECHR
ROMANIA */ ROUMANIE*	**Elisabeta-Maria DAVID** Director General for International Organisations and Multilateral Affairs Ministry of Foreign Affairs
SERBIA */ SERBIE*	**Zorana JADRIJEVIĆ MLADAR** State Attorney Deputy Government Agent of the Republic of Serbia before the ECHR
SLOVAK REPUBLIC / *RÉPUBLIQUE SLOVAQUE*	**Miroslava BÁLINTOVÁ** Government Agent before the ECHR, Ministry of Justice
SLOVENIA */ SLOVÉNIE*	**Matija VIDMAR** Secretary, Department for International Cooperation and EU law, Ministry of Justice
SPAIN */ ESPAGNE*	**Alfonso BREZMES** Agent before the ECtHR, Head of the Human Rights Area of the Constitutional Law & Human Rights Department, Ministry of Justice **Francisco SANZ** Agent du Gouvernement auprès de la CEDH, Service juridique des Droits de l'Homme, ministère de la Justice
SWEDEN */ SUÈDE*	**Daniel GILLGREN** Deputy Director, Department for International Law, Human Rights and Treaty Law, Ministry for Foreign Affairs
SWITZERLAND */ SUISSE*	**Alain CHABLAIS** Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ
TÜRKIYE	**Esra DOĞAN GRAJOVER** Head of Department, Ministry of Foriegn Affairs
UKRAINE	**Marharyta SOKORENKO** Agent of Ukraine before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice

UNITED KINGDOM / *ROYAUME-UNI*	**Susan DICKSON** Foreign and Commonwealth Office **Sarah MACRORY** Legal Adviser, Europe and Human Rights, Foreign, Commonwealth & Development Office

INVITEES

Christos GIAKOUMOPOULOS Director General, Human Rights and Rule of Law / *Directeur général, Droits humains et État de droit*
Rafael BENITEZ Director of social rights, health and environment */ Directeur des droits sociaux, de la santé et de l'environnement*
Helena JÄDERBLOM Chairperson of the Council of Europe Access Info Group, Head of the court and active judge, Supreme Administrative Court of Sweden / *Présidente du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe, Cheffe de la Cour et juge active, Cour Suprême administrative de Suède*
Helen KELLER Professor at the University of Zürich / *Professeure à l'Université de Zürich*
Thomas SCHNEIDER Chairperson of the Committee on Artificial Intelligence / *Président du Comité sur l'intelligence artificielle* (CAI)

CONFERENCE ON THE PROTECTION AND PROMOTION OF CIVIL SOCIETY SPACE IN EUROPE / *CONFÉRENCE SUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE L'ESPACE DÉVOLU A LA SOCIÉTÉ CIVILE EN EUROPE*

Andreas ACCARDO European Union Agency for Fundamental Rights
Antoine BUYSE University of Utrecht
Gerhard ERMISCHER Conference of INGOs of the Council of Europe
Carla FERSTMAN University of Essex
Phil LYNCH International Service for Human Rights
Jeremy MCBRIDE Monckton Chambers
Katrien MEUWISSEN European Network of National Human Rights Institutions / *Réseau européen des institutions nationale des droits de l'homme* (ENNHRI)

Michael O'FLAHERTY Council of Europe Commissioner for Human Rights / *Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe*
Marja RUOTANEN Director General, DGII Democracy and human dignity */ Directrice Générale, DGII Démocratie et dignité humaine*
Marie STRUTHERS Amnesty International
Niklas WILHELMSSON Ministerial Adviser, Ministry of Justice, Department for Democracy and Public Law, Democracy and Elections, member of the Steering Committee on Democracy (CDDEM) / *Conseiller ministériel, ministère del la Justice, Service pour la démocratie et le droit public, la démocratie et les élections, member du Comité directeur sur la démocratie (CDDEM)*

PARTICIPANTS

HOLY SEE */ SAINT-SIÈGE*	**Christine JEANGEY** Officiel, Chargée des Droits de l'Homme et du Droit Humanitaire
CONFERENCE OF INGOs OF THE COUNCIL OF EUROPE / *CONFÉRENCE DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE*	**Simon MATTHIJSSEN** Member of the Standing Committee of the Conference of INGOs **Amy JACOBSEN** Greenpeace International
DELEGATION OF THE EUROPEAN UNION TO THE COUNCIL OF EUROPE / *DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE AUPRÈS DU CONSEIL DE L'EUROPE*	**Felix RONKES AGERBEEK** Member of the Legal Service, Head of the Negotiating Team, European Commission
ADVISORY COUNCIL ON YOUTH / CONSEIL CONSULTATIF SUR LA JEUNESSE (CCJ)	**Jannis GUSTKE,** member of the Advisory Council on Youth (CCJ), Rapporteur on the rights of persons with disabilities of the Joint Council on Youth (CMJ) **Enrico TURCI** Assistant to Mr Gustke

OBSERVERS */ OBSERVATEURS*

EUROPEAN NETWORK OF NATIONAL HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS */ LE RÉSEAU EUROPÉEN DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME* **(ENNHRI)**	**Katrien MEUWISSEN** Team Leader, Permanent Secretariat

SECRETARIAT */ SECRÉTARIAT*

Directorate General Human Rights and Rule of Law */ Direction générale Droits humains et État de droit* **(DG I)**	
Human Rights Intergovernmental Cooperation Division */ Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits humains*	
	David MILNER Head of Division, Secretary of the CDDH & of the "46+1" Group / *Chef de Division, Secrétaire du CDDH et du Groupe «46+1»*
	Elvana THACI Head of the Tromsø Convention Unit, Secretary of the Committee of experts on the System of the European Convention on Human Rights / *Chef de l'Unité Convention de Tromsø, Secrétaire du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)*
	Yanna PARNIN Administrator / Administratrice, Secretary of the Drafting Group on Human Rights in situations of crisis / *Secrétaire du Groupe de rédaction sur les droits humains en situations de crise (CDDH-SCR)*
	Daniel PAP Administrator / Administrateur, Secretary of the Drafting Group on Human Rights and environment / *Secrétaire du Groupe de rédaction sur les droits humains et l'environnement (CDDH-ENV)*
	Corinne GAVRILOVIC Assistant / *Assistante*

INTERPRETERS */ INTERPRÈTES*

Odile MONTPETIT

Claudine PIERSON

Annexe III

Questionnaire aux États membres sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2021)2 aux États membres sur des mesures contre le commerce de biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Introduction

Avec l'adoption de la Recommandation CM/Rec(2021)2 sur des mesures contre le commerce de biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en mars 2021, le Conseil de l'Europe a franchi une étape collective importante dans l'accomplissement des obligations de ses États membres en vertu de la Convention européenne des droits de l'homme et de leur engagement en faveur de la prévention de la torture et de l'abolition de la peine de mort dans le monde entier.

La recommandation prévoit un examen de sa mise en œuvre au plus tard cinq ans après son adoption. Cette tâche a été confiée au Comité directeur pour les droits humains (CDDH), qui avait préparé la Recommandation. Dans ce contexte, le CDDH a adopté le présent questionnaire à envoyer aux autorités compétentes des États membres.

Les informations fournies par les autorités nationales en réponse au questionnaire seront utilisées conjointement avec d'autres documents, y compris les actes d'une conférence qui aura lieu pendant la réunion plénière du CDDH en novembre 2024, en vue de préparer un rapport complet analysant, entre autres, les meilleures pratiques et les défis liés à la mise en œuvre de la Recommandation. Ce rapport pourrait également contenir des recommandations pour des actions futures concernant la Recommandation, y compris une éventuelle mise à jour à la lumière de l'évolution des normes et pratiques nationales et internationales depuis son adoption.

Questionnaire

1) Diffusion de la recommandation

a) La recommandation a-t-elle été traduite dans la/les langue(s) nationale(s) ?

b) La Recommandation a-t-elle été communiquée aux autorités compétentes, y compris celles qui mettent en œuvre et/ou supervisent la réglementation du commerce et d'autres activités concernant les biens en question ? Dans l'affirmative, veuillez préciser les destinataires (pour rappel, le paragraphe 2 de la recommandation contient une liste indicative des acteurs concernés).

2) Mise en œuvre de la recommandation

a) Quelles mesures ont été prises ou sont envisagées pour mettre en œuvre la Recommandation au niveau national ?

b) La Recommandation a-t-elle servi de base à l'adoption ou à la révision de la législation et/ou des mesures administratives au niveau national ?

Dans ce contexte, veuillez fournir des informations détaillées, en particulier en ce qui concerne :

(i) le commerce de biens et d'équipements intrinsèquement interdits (voir en outre le paragraphe 1 de l'annexe à la recommandation) ;

(ii) l'exportation et le transit de certains produits chimiques pharmaceutiques (voir également le paragraphe 2 de l'annexe à la recommandation) ;

(iii) le commerce de biens et d'équipements destinés au maintien de l'ordre (voir également le paragraphe 3 de l'annexe à la recommandation) ;

(iv) si et comment vos autorités se sont engagées dans des actions au sein d'autres organisations internationales (voir également le paragraphe 6 de l'annexe à la recommandation).

c) Vos autorités ont-elles rencontré des difficultés dans la mise en œuvre de la Recommandation ? Dans l'affirmative, veuillez fournir des informations pertinentes, y compris sur la manière dont ces défis ont été relevés et/ou sur la question de savoir si une assistance technique supplémentaire aurait été nécessaire.

Annexe IV

Points focaux et représentants du CDDH auprès d'autres instances

(Liste telle que révisée par le CDDH lors de sa 100e réunion plénière, 25 – 28 juin 2024)

1. Comité de bioéthique (DH-BIO) : Brigitte KONZ (Luxembourg)

2. Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) : Brigitte OHMS (Autriche)

3. Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) : Liliya ELENKOVA (Bulgaria)

4. Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) : Zinovia STAVRIDI (Grèce)

5. Comité européen de coopération juridique (CDCJ) : ***Vacant***

6. Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) : Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne)

7. Comité d'experts pour les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM) : Romana KUZMANIĆ-OLUIĆ (Croatie)

8. Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD) : Brigitte OHMS (Autriche)

9. Comité du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme (CDCT) : Susan DICKSON (Royaume-Uni)

10. Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (« Comité de Lanzarote ») : Brigitte KONZ (Luxembourg)

11. Comité directeur pour les droits des enfants (CDENF) : Brigitte KONZ (Luxembourg)

12. Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG) : Krista OINONEN (Finlande)

13. Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) : Elias KASTANAS (Grèce)

14. Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAI) : Tim KOLK (Estonie)

15. Commission pour l'égalité de genre (GEC) : ***Vacant***

16. Groupe multidisciplinaire sur l'environnement (MGE) *(sous réserve de l'adoption de son mandat par le Comité des Ministres)* : Nicola WENZEL (Allemagne)

* * *

Annexe V

Composition du Bureau, Présidences, Rapporteurs et Groupes de rédaction

BUREAU DU CDDH	FIN DU MANDAT	RÉFÉRENCES
Krista OINONEN (Finlande) Présidente	31 décembre 2024 (élue pour 1 an, renouvelable une fois)	99e réunion du CDDH (novembre 2023)
Tonje MEINICH (Norvège) Vice-Présidente	31 décembre 2024 (élu pour 6 mois, mandat d'un an renouvelable une fois)	100e réunion du CDDH (juin 2024)
Brigitte OHMS (Autriche) Membre	31 décembre 2024 (non renouvelable)	97e réunion du CDDH (décembre 2022)
Babette KOOPMAN (Pays-Bas) Membre	31 décembre 2024 (non renouvelable)	97e réunion du CDDH (décembre 2022)
John Finbarr (Barra) LYSAGHT (Irlande)	31 décembre 2024 (élu pour 6 mois, mandat de deux ans renouvelable une fois)	100e réunion du CDDH (juin 2024)
Nicola WENZEL (Allemagne) Membre	31 décembre 2025 (élue pour 2 ans, non renouvelables)	99e réunion du CDDH (novembre 2023)
Tim KOLK (Estonie) Membre	31 décembre 2025 (élu pour 2 ans, renouvelables une fois)	99e réunion du CDDH (novembre 2023)
Elias KASTANAS (Grèce) Membre	31 décembre 2025 élu pour 18 mois, mandat de deux ans renouvelable une fois)	100e réunion du CDDH (juin 2024)
PRÉSIDENCES		
DH-SYSC *(Vacant)*		
DH-SYSC-PRO Babette KOOPMAN (Pays-Bas)		99e réunion du CDDH (novembre 2023)
CDDH-PTS XXX (XXX)		100e réunion du CDDH (juin 2024)
« 46 + 1 » Tonje MEINICH (Norvège)		92e réunion du CDDH (novembre 2019)
CDDH-IA Alfonso BREZMES (Espagne)		99e réunion du CDDH (novembre 2023)
CDDH-PTS *(Vacant)*		

RAPPORTEURS	
Krista OINONEN (Finlande)	Droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses
Nicola WENZEL (Allemagne)	Droits de l'homme et entreprises
Philippe WERY (Belgique)	Egalité de genre
Brigitte KONZ (Luxembourg)	Droits des enfants
Brigitte KONZ (Luxembourg)	Droits des personnes handicapées
Romana KUZMANIC-OLUIC (Croatie)	Questions relatives aux Roms et Gens du voyage

GROUPES DE REDACTION

DH-SYSC-PRO
Arménie
Azerbaïdjan
Belgique
République tchèque
Finlande
Irlande
Monténégro
Pays-Bas *(Présidence)*
Pologne
Espagne

CDDH-ELI	**CDDH-AI**
Arménie	République tchèque
Azerbaïdjan	Estonie
Estonie	Géorgie
Allemagne *(Présidence)*	Allemagne
Grèce	Luxembourg
Pays-Bas	Monténégro
Pologne	Norvège
Türkiye	Slovénie
Suisse	Espagne *(Présidence)*
Royaume-Uni	Türkiye

CDDH-PTS
Arménie
Croatie
Finlande
Grèce
Lettonie
Lituanie
Pays-Bas
Espagne
Türkiye
Royaume-Uni

Annexe VI

Calendrier

tel qu'adopté (pour le second semestre 2024) et approuvé (pour le premier semestre 2025) lors de la 100e réunion du CDDH, 25–28 juin 2024

25 – 27/09/2024	1st meeting of the Drafting Committee on human rights and artificial intelligence / *1e réunion du Comité de rédaction sur les droits humains et l'intelligence artificielle* (CDDH-IA)
02 – 04/10/2024	4th meeting of the Consultation of the Parties to the Tromsø Convention / *4e réunion de la Consultation des Parties à la Convention de Tromsø*
09 – 11/10/2024	2nd meeting of the Drafting Group on the first effects of Protocols Nos. 15 & 16 ECHR / *2e réunion du Groupe de rédaction sur les premiers effets des Protocoles 15 & 16 à la CEDH* (DH-SYSC-PRO)
15 – 17/10/2024	2nd meeting of the Drafting Group on the eradication of impunity for serious human rights violations / *2e réunion du Groupe de rédaction sur l'élimination de l'impunité pour les violations graves des droits humains* (CDDH-ELI)
07 – 08/11/2024	112th meeting of the Bureau of the Steering Committee for Human Rights / *112e réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme* (CDDH-BU)
13 – 15/11/2024	2nd meeting of the Drafting Group on human rights and artificial intelligence / *2e réunion du Groupe de rédaction sur les droits humains et l'intelligence artificielle* (CDDH-IA)
13 – 15/11/2024	7th meeting of the Council of Europe Access Info Group / *7e réunion du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe*
26 – 29/11/2024	101st meeting of the Steering Committee for Human Rights / *101e réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme* (CDDH)
13 – 17/01/2025	3rd meeting of the Drafting Group on the eradication of impunity for serious human rights violations / *3e réunion du Groupe de rédaction sur l'élimination de l'impunité pour les violations graves des droits humains* (CDDH-ELI)
27 – 31/01/2025	3rd meeting of the Drafting Group on human rights and artificial intelligence / *3e réunion du Groupe de rédaction sur les droits humains et l'intelligence artificielle* (CDDH-IA)
03 – 07/02/2025	8th meeting of the Council of Europe Access Info Group / *8e réunion du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe*
03 – 07/03/2025	1st meeting of the Drafting Group on the safe third country concept / *1e réunion du Groupe de rédaction sur la notion de pays tiers sûr* (CDDH-PTS)
10 – 14/03/2025	3rd meeting of the Drafting Group on the first effects of Protocols Nos. 15 & 16 ECHR / *3e réunion du Groupe de rédaction sur les premiers effets des Protocoles 15 & 16 à la CEDH* (DH-SYSC-PRO)

24 – 28/03/2025	1st réunion of the Drafting Committee on human rights and the environment / *1e réunion du Comité de rédaction sur les droits humains et l'environnement* (DH-ENV)
14 – 18/04/2025	9th meeting of the Council of Europe Access Info Group / *9e réunion du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe*
28/04 – 02/05/2025	4th meeting of the Drafting Group on the eradication of impunity for serious human rights violations / *4e réunion du Groupe de rédaction sur l'élimination de l'impunité pour les violences graves des droits humains* (CDDH-ELI)
05 – 09/05/2025	7th meeting of the Committee of experts on the system of the ECHR / *7e réunion du Comité d'esperts sur le système de la CEDH* (DH-SYSC)
12 – 16/05/2025	2nd réunion of the Drafting Committee on human rights and the environment / *2e réunion du Comité de rédaction sur les droits humains et l'environnement* (DH-ENV)
25 – 29/05/2025	113th meeting of the Bureau of the Steering Committee for Human Rights / *113e réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme* (CDDH-BU)
09 – 13/06/2025	5th meeting of the Consultation of the Parties to the Tromsø Convention / *5e réunion de la Consultation des Parties à la Convention de Tromsø*
23 – 27/06/2025	102nd meeting of the Steering Committee for Human Rights / *102e réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme* (CDDH)